

Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Février 2004

Diffusion restreinte

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Allocution du Président | 3 |
| Repas de Corps du CRORLg | 4-5 |
| Aide médicale gratuite au Bénin | 6-9 |
| Le contexte d'intervention de la Réserve | 10-11 |
| Le Règlement A84 | 11-13 |
| Rappel en dehors de mon unité | 14 |
| Activités en 2004 | 15 |



COTISATION 2004

15 €

N'oubliez pas de payer votre cotisation 2004.

Celle-ci reste fixée à **15 EUR**.

Pour rester membre du Cercle,

Pour être tenu informé des activités,

Parce que simplement vous êtes... Officier de Réserve.

Virez dès aujourd'hui votre cotisation 2004 de 15 EUR sur le compte du CRORLg 000-0393686-60.

En communication : Grade – n° matricule – Unité

Allocution du Président à l'occasion du repas de corps.

Harzé, novembre 2003.

*Maj (R) Jean van BRUSSEL
Président*

Messieurs les officiers, chers amis,

Je tiens tout d'abord à remercier le comité ainsi que tous ses membres présents ce soir pour la confiance qu'ils m'accordent en m'ayant réélu comme président de notre cercle.

Je poursuivrai les tâches commencées afin que notre Cercle reste l'un des cercles les plus importants de la région ainsi que les efforts afin de regrouper toutes les associations de réservistes dans la province ou chercher des rapprochements avec d'autres provinces.

Car comme le proclament nos statuts, nous devons :

- Contribuer à la formation des cadres de réserve ;
- Défendre leurs intérêts ;
- Promouvoir l'idée d'une défense nationale fiable et efficace.

Nous devons aussi nous repositionner dans la mouvance actuelle et être prêts à nous adapter aux nouvelles dispositions prévues par la Défense.

Ce 10 décembre, une dernière réunion du conseil d'administration de l'URNOR nous informera, nous éclairera peut-être, en ce qui concerne les activités militaires possibles pour 2004.

Je tiens à vous rappeler que le cercle vit grâce à ses membres ; aussi je vous invite à répondre présents plus que jamais lors des différentes activités organisées par notre Cercle. Votre participation marque non seulement l'intérêt que vous portez à notre association mais encourage aussi votre comité à rester actif.

Notre traditionnel repas de corps est la dernière manifestation organisée par votre cercle pour cette fin d'année. Je vous souhaite d'ores et déjà de passer de bonnes fêtes de fin d'année et j'espère vous retrouver nombreux à notre prochaine activité.

Bon appétit et bonne soirée.

Repas de corps du CRORLg

Harzé, novembre 2003

Pha-Cdt (Hre) Jean-Claude VUEGHS
S5 Communications écrites

Le Repas de Corps organisé dans chaque unité à l'occasion de la Fête du Roi est une tradition typiquement militaire. C'est l'occasion de marquer, de manière conviviale et agréable, notre attachement à la Belgique et à la dynastie. C'est aussi affirmer avec force notre appartenance à l'Armée belge.

Malheureusement, depuis plusieurs années, il nous est impossible d'organiser cette sympathique activité en milieu militaire. La raison en est la professionnalisation de l'armée : les locaux et les services ferment leurs portes en dehors des heures normales de travail. Après 17 H, c'est partout le service minimal, réduit le plus souvent aux fonctions de sécurité et de gardiennage. Donc, plus de mess ni de personnel pour recevoir le cadre de réserve.

L'an passé et l'année précédente, nous vous avons invité à rejoindre Charneux, au cœur du Pays de Herve. Cette année, le choix du Comité s'est porté sur un prestigieux château situé aux portes de l'Ardenne : le château de Harzé.



La région est sauvage et sombre. Ses côtes, escarpées, sont hantées par les mânes du farouche Erard de la Marck. Les nutons et les fées qui y sont nombreux ne sont pas toujours favorables aux humains incrédules qui ne savent plus rêver. Les routes, étroites et tortueuses, y sont fréquentées par de nombreux Hollandais, nation plus appréciée pour ses fromages que pour la qualité de ses chauffeurs. Et les

« Monsieur » et les « Madame » Météo qui sévissent sur nos petits écrans ou dans nos postes de radio n'arrêtent pas de nous parler d'averses hivernales, de verglas ou de brouillard, le plus souvent givrant, qui rendent encore plus pénibles les déplacements sur les hauteurs de l'Ardenne !

Est-ce pour toutes ces raisons que nous n'étions qu'une trentaine d'O.R. à avoir fait le déplacement vers Harzé ?

Les autres, y compris pas mal de Chasseurs Ardennais qui auraient dû grogner de joie à l'idée de revoir les noirs coteaux de leur chère Ardenne, ont-ils eu peur du temps, de la longueur de la route ou de la fatigue ? Ont-ils cru qu'il leur faudrait s'équiper de bottes fourrées et de parkas pour participer à notre Repas de Corps ?



Ils ont eu tort ! Harzé n'est qu'à une trentaine de kilomètres de Liège et l'accès en est facile et rapide par l'autoroute des Ardennes.

Le château a été fondé au début du XIV^{ème} siècle, mis au goût du jour au XVII^{ème} siècle et transformé en une résidence toujours impressionnante mais confortable. Il a été restauré au début du XX^{ème} siècle. Il est depuis 1973 propriété de la Province de Liège.

On y trouve un restaurant, des chambres et des salles de réunion.

Le château de Harzé est superbe et impressionnant. Modernisations et restaurations ont toujours respecté le passé et l'imposante bâtisse a gardé son allure de résidence d'un seigneur de province. Ses salles qui viennent d'être rénovées sont élégantes, luxueuses et accueillantes. Elles offrent un cadre de prestige tout à fait adéquat pour une réunion d'officiers de réserve.

Je ne vous parlerai pas du repas si ce n'est pour vous dire qu'il était excellent, d'un goût très fin, et que le service était efficace et discret.

Mais je tiens à souligner l'ambiance chaleureuse, empreinte de camaraderie, qui a fait de cette soirée une réussite qui restera comme un excellent souvenir pour tous les participants.

En conclusion, les absents ont eu tort ! Aussi, qu'ils ne répètent pas leur erreur ! Qu'ils ne manquent pas le Repas de Corps 2004 ! Surtout s'il est organisé au même endroit !



Aide médicale gratuite au Bénin

ou « Quand quelques gouttes d'eau peuvent aider le ruisseau... »

Maj (R) Dominique DI DUCA



Partir à l'étranger a toujours quelque chose de mythique pour un réserviste.

Quand ce mythe devient réalité, on peut mesurer à quel point continuer dans la réserve active peut être motivant.

Du 10 novembre au 13 décembre 2003, nous sommes partis au BENIN dans le cadre de l'exercice DONGA 2003 qui regroupait 600 militaires belges et 350 béninois. La composante terrestre était principalement représentée par le 1C/Gr, des ParaCodo, du Gn et des Héli Med, la composante aérienne appuyait avec le 15 W (C-130, A310, EMBRAER) et la composante médicale assurait les soins.

La Composante Médicale a envoyé divers modules allant de l'élément médical avancé (EMA ou ancien poste de secours) au module chirurgical (ACP) en passant par le ravitaillement pharmaceutique, l'hygiène et la liaison. Ceci représentait une cinquantaine de personnes. A tout ce dispositif était ajouté un module d'aide médicale gratuite (AMG) aux populations locales.

Notre module AMG se composait d'un médecin spécialisé en médecine tropicale, un dentiste, deux infirmiers, dont un luxembourgeois, quatre ambulanciers et un préparateur dentaire. A ce groupe sont venus s'ajouter des collègues béninois à savoir un médecin, un dentiste, un infirmier et deux préparateurs dentaires. Ces collègues permirent de toucher une plus grande part de population et surtout d'aider dans l'interprétariat.

Après un voyage de sept heures en A-310 de BRUXELLES à COTONOU, nous avons repris nos véhicules acheminés par bateau. Les 465 Km en colonne vers DJOUGOU nécessitèrent une dizaine d'heures. La nuit ayant permis de nous reconstituer, notre groupe se dirigea ensuite vers la ville de KOUANDE. Trente kilomètres de route sommairement asphaltée se prolongeaient par une piste de 50 km. Population accueillant, animaux en vadrouille sur les routes, poussière,... dépaysement total assuré...

Les contacts locaux et notre installation dans la maison des jeunes furent assez aisés, uniquement contrariés par une chaleur étouffante (40°) et le manque d'eau.

L'ambiance dans le groupe était assez conviviale, chacun a rapidement trouvé ses marques et de Det AMG fut rapidement homogène et efficace.



Ceci permis de surmonter les difficultés logistiques bien normales sur de telles distances et sous ces latitudes.

Notre premier souci fut de veiller à ce que chacun puisse s'hydrater, se nourrir, se laver et se reposer. Le reste de la mission ne pouvait que mieux s'en ressentir. Il fut décidé de se nourrir dans les « restaurants » locaux et les collègues belges en visite avaient pour consigne de nous amener les victuailles de base et l'eau en bouteille.

La présence d'un groupe électrogène puissant et d'une « remorque multi fonctions » (douche, cuisine, laverie) améliorèrent grandement notre confort.

Dans un second temps, nous nous sommes rendus dans la ville de COPARGO, plus proche de nos bases. Ceci permis de nous ravitailler quotidiennement.

Chacune de ces villes est peuplée de 70.000 habitants, mais la population est répartie en une multitude de villages et hameaux sur un espace de 3500 Km².

Le communisme suivant la colonisation française n'a pas détruit le maillage sanitaire, si bien que chaque habitant a la possibilité de se soigner ...mais c'est payant et les moyens financiers sont très limités. Ceci justifiait donc amplement notre présence.

Pratiquement le module AMG s'articulait entre un module dentaire et un EMA. Celui-ci se subdivisait en une équipe médicale et une équipe de soins.

Le début des prestations était toujours marqué par le triage des « candidats patients » moment critique au cours duquel des choix parfois douloureux doivent avoir lieu. Notre capacité était d'environ 200 patients par jour alors que près de 450 personnes se pressaient aux portes, contenus par deux gendarmes locaux et un agent de l'administration communale. Certains étaient originaires du village, mais d'autres pouvaient avoir parcouru jusqu'à 115 kilomètres à pieds et avoir patienté déjà deux ou trois jours.

La dentisterie voyait environ 20 patients par jour, surtout des adultes pour des extractions, les traitements prolongés étant exclus.

L'équipe médicale rencontrait une septantaine de patients de tous ages, pour toutes les pathologies locales.

Une centaine de soins étaient réalisés quotidienne-ment principalement auprès d'enfants blessés lors de leurs déplacements (plaies)

Chaque jour voyait son lot d'imprévus tels des morsures de serpents, des corps étrangers, etc...





Chaque petit enfant était pesé et mesuré, de telle sorte qu'il était possible d'évaluer son état général. A peine 10% présentaient de légères déficiences que nous aidions à compenser par l'administration de vitamines. Dans ce groupe, 10% présentaient des signes évidents de malnutrition.

De temps à autre, nous organisons une distribution de comprimés de fer à l'ensemble des populations. Parfois,

afin de ne pas ralentir le débit des visites, nous évacuons des patients pour de légères interventions chirurgicales vers nos collègues de l'ACP resté à DJOUGOU.

Pour réaliser ces missions, l'EMITec (anciennement Pharmacie Militaire Centrale) nous avait fourni des produits médicamenteux généralement utilisés par les ONG. A la fin du séjour, les quantités restantes ont été officiellement remises aux dispensaires et hôpitaux locaux.

Notre vie quotidienne était aussi ponctuée par les visites d'autorités civiles locales (maires, journalistes,...) ou militaires belges ou béninois. La dernière journée de travail devait être marquée par la visite du Ministre de la Défense, mais des ennuis techniques de dernière minute l'on trop retardé.

Sur l'ensemble du séjour, nous avons rencontré près de 4.200 patients provenant d'un territoire équivalent à 1/5 de la surface de la Belgique.

C'est avec beaucoup de regrets que les habitants ont vu partir notre détachement et par là l'occasion d'être soignés gratuitement.

Ce fut une mission intéressante tant sur le plan professionnel que culturel et très enrichissante sur le plan humain.

L'AMG était composée de trois officiers réservistes, deux sous-officiers dont un luxembourgeois et de quatre caporaux.



Dans quel contexte la Réserve devrait-elle intervenir ?

Cdt (Hre) Serge HENNIQUIAU
Vice-Président

Texte librement adapté d'après la revue PATRIOTE du 4^{ème} trimestre 2003.

Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir peut s'exercer par une participation accrue des militaires de Réserve aux activités de la Défense. Cette Réserve a pour objet de renforcer les capacités des Forces Armées dont elle est une des composantes, d'entretenir l'esprit de défense et de contribuer au maintien du lien entre la nation et les forces armées. Les Réservistes et leurs Cercles sont les relais essentiels du renforcement du lien entre la Nation et les Forces Armées.

En cas de troubles graves ou de menace de troubles graves, le ministre de la Défense est autorisé à faire appel, pour une durée déterminée, à tout ou partie des Réservistes pour assurer la continuité de l'action du gouvernement, des directions et services de l'Etat, des collectivités locales ou régionales ainsi que des entreprises et établissements dont les activités contribuent à la défense, à la sécurité et à l'intégrité du territoire, de même qu'à la sécurité et la vie de la population.

« La menace terroriste mondiale actuelle, si on la compare à celle d'il y a dix ans, est plus complexe, plus extrémiste, plus variée, plus diffuse et plus transnationale. Si le monde est aujourd'hui un village planétaire, la menace terroriste se retrouve dans chaque quartier. »

M. Ward ELCOCK, directeur du SCRS

Depuis plus d'un quart de siècle, le terrorisme contemporain exerce une influence politique considérable, tant à l'échelle des Etats, pris individuellement, qu'à l'échelle planétaire.

Les démocraties occidentales, qui ont été confrontées à cette menace à maintes reprises au fil des ans, ont beaucoup appris non seulement sur les motivations, les tactiques, les stratégies et les objectifs d'un large éventail de dérives extrémistes, mais aussi sur la façon de les contrer.

Elles ont compris avant tout que le terrorisme fait peser une menace grave sur la sécurité, la stabilité et le bien-être des habitants des pays démocratiques, et qu'elles ne peuvent ignorer cette menace ni la prendre à la légère. L'activisme menace véritablement la planète entière. Elle n'est plus limitée à un lointain ailleurs.

Les technologies de pointe, les progrès dans le domaine des communications et les moyens de transport modernes mettent à la disposition des extrémistes des instruments qu'ils peuvent exploiter pour commettre leurs actes de violence.

Les bouleversements géopolitiques des dernières années ont multiplié les dangers qui menacent les gouvernements des démocraties un peu partout dans le monde.

La disparition de la rivalité qui opposait les deux superpuissances et disciplinait le reste du monde a déstabilisé des régions entières, soumises à la pression intense de revendications nationalistes des autres.

Les conflits internes à caractère ethnique et religieux deviennent monnaie courante, et ils contribueront à alimenter l'instabilité, les troubles et le terrorisme dans ce nouveau millénaire.

A l'aube de ce XXI^{ème} siècle, de nouvelles menaces émergent. Leur origine politique, la nature des armes employées et la diffusion géographique de cette menace caractérisent ce que le Pentagone qualifie de « paradigme de menace globale ».

« Nous devons rester ferme et vigilants face aux menaces que nous avons affrontées tout au long du XX^{ème} siècle : l'agression et la concurrence régionales, les guerres civiles meurtrières et les tentatives de renversement de régimes démocratiques. Cependant, notre sécurité est de plus en plus l'objet de menaces non traditionnelles provenant d'adversaires anciens ou nouveaux, que sont non seulement les régimes hostiles, mais également les terroristes et les criminels internationaux qui, ne pouvant pas nous vaincre sur les champs de bataille classiques, recherchent d'autres manières de nous attaquer, en exploitant notamment les nouvelles technologies et l'ouverture mondiale toujours plus grande.

(...)

Nous devons traiter ces nouvelles menaces du XXI^{ème} siècle avec toute la rigueur et la détermination dont nous avons fait preuve pour relever les plus rudes défis en matière de sécurité au cours du siècle qui s'achève. »

Président William Clinton



**70^e anniversaire du
Cercle Royal des Officiers de Réserve
de Liège**

Repas de Gala

Samedi 13 mars 2004

Le 1^{er} novembre 2003, la Défense a abrogé tous les règlements relatifs à la Réserve (A30, A49, A50, V4, V6, V14 et Z108) et les a remplacé par le règlement unique, à savoir le nouveau règlement **A84** (édité par la DG HR*).

Il s'intitule :

REGLEMENT RELATIF AU STATUT DES MILITAIRES DU CADRE DE RESERVE DES FORCES ARMEES.

Vous voudriez sans doute savoir ce que ce document renferme ! C'est pourquoi nous reprenons ci-dessous la table des matières de cet A84.

Vous pouvez consulter le document dans votre unité, et si vraiment vous souhaitez le détenir, vous pouvez le télécharger depuis le site de www.mil.be/reserve ou bien nous demander de vous l'envoyer par e-mail.

Ce règlement a pour but de rassembler les différentes dispositions du statut des militaires du cadre de réserve des forces armées, le cas échéant de les expliciter et de les compléter, si nécessaire, au moyen de directives administratives.

Le statut précité est basé sur une équivalence, la plus complète possible, avec le statut du personnel du cadre actif et est fixé dans la loi du 16 mai 2001 portant statut des militaires du cadre de réserve des forces armées et l'arrêté royal du 3 mai 2003 portant statut des militaires du cadre de réserve des forces armées. Tous ces documents sont également disponibles sur le site Internet du Cercle, à la page « Réserve ».

En outre, le statut des militaires du cadre de réserve contient également la totalité des dispositions légales et réglementaires concernant les militaires du cadre actif pour autant qu'elles ne soient pas incompatibles avec les dispositions légales et réglementaires précitées.

* Le Directeur Général de la Direction Générale Human Resources (DG HR) est responsable vis-à-vis du Chef de la Défense (CHOD) de la préparation de la politique en matière de personnel, de l'organisation et de la formation pour l'ensemble du personnel de la Défense en concordance avec la politique générale de la Défense, il est responsable du management des compétences du personnel de la Défense, de l'exécution de la gestion et de l'administration dans les domaines personnel, formation et organisation.

Direction Générale Human Resources se compose de :

- La Division Coordination et Evaluation
- La Division Préparation de la Politique
- La Division Organisation
- La Division du Personnel
- La Division Support Technique

Partie I - Définitions et concept

Chapitre 1 – Définitions

Chapitre 2 – Concept

Partie II - L'engagement et le rengagement

Chapitre 3 – Généralités

Chapitre 4 – Le premier rengagement comme volontaire de réserve, Sous-Officier de réserve ou officier de réserve

Chapitre 5 – Le rengagement dans la Réserve

Chapitre 6 – L'engagement ou le rengagement spécial complémentaire du militaire de réserve dans la réserve immédiatement disponible

Chapitre 7 – La Prestation Volontaire d'Encadrement (PVE)

Chapitre 8 – La renonciation et la suspension de l'engagement ou du rengagement

Chapitre 9 – La résiliation de l'engagement ou du rengagement

Partie III - La formation de base

Chapitre 10 – Généralités 10

Chapitre 11 – L'instruction de base

Chapitre 12 – Les cycles de formation complémentaire

Chapitre 13 – La phase de Formation Professionnelle Spécialisée (FPS)

Chapitre 14 – La période de stage et d'évaluation

Chapitre 15 – L'appréciation des candidats

Chapitre 16 – Mesures en cas d'échec

Chapitre 17 – Commissions et nominations durant la formation

Partie IV - La formation continuée

Chapitre 18 – Généralités

Chapitre 19 – Le cycle de formation du sous-officier d'élite de réserve

Chapitre 20 – Le cycle de formation du sous-officier supérieur de réserve

Chapitre 21 – Le cycle de formation du capitaine de réserve

Chapitre 22 – Le cycle de formation du major de réserve

Chapitre 23 – Le cycle de formation du lieutenant-colonel de réserve

Chapitre 24 – Le cycle de formation du colonel de réserve

Chapitre 25 – Le cycle de formation du général-major de réserve

Partie V - L'entraînement

Chapitre 26 – Généralités

Chapitre 27 – L'entraînement de base

Chapitre 28 – Les prestations complémentaires

Chapitre 29 – L'organisation des activités dans le cadre de l'entraînement

Partie VI - L'avancement

Chapitre 30 – Généralités

Chapitre 31 – L'ancienneté dans le grade

Chapitre 32 – L'avancement des officiers de réserve

Chapitre 33 – L'avancement des sous-officiers de réserve

Chapitre 34 – L'avancement des volontaires de réserve

Chapitre 35 – L'avancement accéléré

Chapitre 36 – Les commissions

Chapitre 37 – Administration

Partie VII - L'absence pour motifs de santé

Chapitre 38 – Généralités

Chapitre 39 – L'aptitude physique

Chapitre 40 – Les absences pour motif de santé

Chapitre 41 – La procédure devant la Commission Militaire d'Aptitude et de Réforme(CMAR)
et la Commission Militaire d'Aptitude et de Réforme d'Appel (CMAR(A))

Partie VIII - Corps et Spécialités

Chapitre 42 – Généralités

Chapitre 43 – Le transfert d'office

Chapitre 44 – Le transfert sur demande

Partie IX - Le régime disciplinaire

Chapitre 45 – Généralités

Chapitre 46 – La suspension par mesure d'ordre

Chapitre 47 – Le retrait temporaire d'emploi par mesure disciplinaire

Chapitre 48 – La démission d'office

Chapitre 49 – La commission d'information

Partie X - Les affectations

Chapitre 50 – Les affectations

Chapitre 51 – Les rappels d'urgence et de mobilisation

Partie XI - L'administration

Chapitre 52 – Généralités

Chapitre 53 – Le dossier de rappel

Chapitre 54 – L'évaluation des militaires du cadre de réserve



Et si je voulais effectuer un rappel en dehors de mon unité ? Quelques bons conseils à savoir.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Chef de Corps est responsable de **SES** Réservistes.

Le Réserviste qui souhaite effectuer une prestation complémentaire en dehors de son unité s'adresse à **SON** Chef de Corps afin d'en obtenir l'autorisation.

La prise en compte des droits financiers du militaire de Réserve concerné n'est possible que si la fiche de contrôle de la prestation, qui fait partie du dossier de rappel, est correctement remplie, signée et renvoyée à l'unité du militaire de Réserve concerné.

L'usage de ce dossier de rappel ne supprime pas la nécessité de notifier la prestation au RCU (Rapport du Commandant d'Unité) de l'unité du militaire de Réserve concerné. Le RCU reste le document de référence qui ouvre les droits financiers.

Il faut savoir qu'un rappel presté dans l'unité d'affectation ne donne pas droit à des indemnités de transport et de repas, contrairement à la prestation effectuée en dehors de l'unité qui donne droit à des indemnités de transport et de repas.

La tenue à jour du dossier personnel :

- est du ressort du Chef de Corps de l'unité à laquelle le Réserviste est affecté ;
- est régulièrement mise à jour par voie informatique.

La tenue à jour du nombre de jours de rappel prestés :

- est d'un caractère statutaire dans le concept de la Réserve ;
- est gérée par le système Harmony/Symphony.

Un ordre de marche n'est pas prescrit pour une activité dans le cadre des associations nationales (URNOR/URNSOR) si cette activité n'est pas autorisée par l'EMDef et reprise au programme « Joint Reserve ».

Nous publierons dans le prochain numéro du Ban les coordonnées des principaux services gérant les Réservistes.

Activités en 2004

Pha-Cdt (Hre) Jean-Claude VUEGHS
S5 Communications écrites

Samedi 13 mars, en soirée, repas de gala à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du Cercle.

Samedi 20 mars, Assemblée générale URNOR.

Samedi 8 mai, après-midi, dropping des jeunes, dans la région de Spa. Il s'agit d'une initiation à la lecture de carte, sur un terrain pas trop difficile et qui est accessible aux jeunes du Secondaire.

Mercredi 16 juin, en soirée, notre traditionnel cocktail.

Dimanche 27 juin, le traditionnel barbecue des familles, près de SPA.

Vendredi 27 août, en soirée, dropping nocturne. Il s'agit d'une activité destinée aux cadres de réserve ainsi qu'aux grands adolescents qui disposent d'une forme physique raisonnable.

Samedi 28 août, journée Rocher : initiation et entraînement aux techniques d'escalade, avec des moniteurs qualifiés. Cette activité est ouverte aux cadres de réserve et à leurs familles.

Du vendredi 17 au dimanche 19 septembre, à BOURG-LEOPOLD, Compétition Internationale de Tir, organisée par l'URNOR, avec l'appui du Régiment des Grenadiers-Carabiniers.

Samedi 9 octobre, ballade en Fagnes pour les familles.

Du vendredi 15 au dimanche 17 octobre, Compétition Nationale des Cadres de Réserve, organisée par l'URNOR et l'URNSOR.

Mercredi 10 novembre, à 20 H, assemblée générale de notre Cercle.

Vendredi 19 novembre, en soirée, Repas de Corps de notre Cercle.



Retrouvez l'agenda complet des activités sur notre site web :

<http://users.skynet.be/crorlg>

Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de Liège

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER

Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège

Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95

GSM : 0475/45.51.93

<http://users.skynet.be/crorlg> – e-mail : crorlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi de 08h00 à 12h00

Mercredi de 13h00 à 16h30

Vendredi de 13h00 à 16h30

COMPTES FINANCIERS

Compte général (cotisations) : 000-0393686-60

Cotisation annuelle : 15 €

Compte branche 3 (activités) : 001-0627813-08

QUELQUES ADRESSES UTILES (avant réorganisation)

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15

EM Prov Liège : Avenue Rogier, 17 – 4000 Liège – 04/220.83.78

HRG-CC Res LC : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.48.25

COMOPSAIR : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.56.86

COMOPSNV : Qu Billet, de Bruynestraat, 125 – 8310 Brugge – 050/36.79.33

COMOPSMED : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.73.31

EMI 22 : Qu Landen, Hannuitse Steenweg, 80 – 3400 Landen – 011/83.16.31

Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert, Route de Liège – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLES REVUE

Editeur responsable : Pha Cdt (Hre) Jean-Claude VUEGHS
Rue de Boncelles, 30 à 4102 Ougrée – Tél/Fax : 04/337.16.76

Mise en page : Lt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal